

25 janvier 2005

**05.102**  
ad 05.006**Postulat du groupe socialiste****Pour compléter la conception directrice de l'aménagement du territoire**

Avant d'entamer l'élaboration du plan directeur de l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat est invité à soumettre au Grand Conseil un rapport explicitant et complétant la conception directrice de l'aménagement du territoire, notamment dans les domaines ci-après:

1. Mise en œuvre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN): axes de collaboration principaux au sein du RUN et entre le RUN et les régions; mécanismes décisionnels, implications des parlements, processus participatifs, calendrier.
2. Perspectives pour l'organisation politique et institutionnelle du canton; fusions de communes.
3. Pôles de développement économiques et friches industrielles: état des lieux, inventaire, potentiel, perspectives de valorisation.
4. Transports: état des lieux des déplacements pendulaires, axes prioritaires pour le canton, moyens à mettre en œuvre.
5. Espace bâti: moyens à mettre en œuvre pour élever la qualité des nouvelles constructions.
6. Urbanisation: évaluation de l'évolution de l'urbanisation du canton; inventaire des terrains à bâtir; potentiel; moyens à mettre en œuvre pour une utilisation rationnelle et économe du sol.
7. Espace rural: perspectives de modification en fonction de l'avenir de l'agriculture; évolution de l'affectation des bâtiments, modification des paysages.
8. Forêts: modes d'exploitation, perspectives liées à d'éventuels abandons d'exploitation, réserves.
9. Biodiversité: éléments nécessaires à la mise en place de réseaux biologiques permettant de préserver la biodiversité.
10. Cours d'eau: état des lieux et perspectives de revitalisation des rives.
11. Tourisme: priorités de développement; gestion des conflits avec la protection de l'environnement; état et avenir des réseaux de chemins pour piétons et itinéraires VTT.
12. Eoliennes: potentiel, principes de choix des implantations, conception d'ensemble.
13. Extraction de matériaux et gestion des déchets: état des lieux et perspectives.
14. Planification: moyens à mettre en œuvre pour la coordination des plans d'aménagement communaux, en particulier au sein des agglomérations et des régions.
15. Planification: aperçus des plans directeurs des cantons voisins et coordination intercantonale.
16. Politique fédérale: relation de notre conception directrice avec les priorités de la politique d'aménagement du territoire fédérale (politique des agglomérations, développement durable).

*Signataires:* P. Bonhôte, M. Debély, O. Duvoisin, C. Mermet, Frédéric Cuche, C. Borel, C. Bertschi, A. Blaser et François Cuche.